

Le CLAS  Inserm Grenoble subventionne :



LES ACTIVITES ADULTES
2019 - 2020



Le temps des inscriptions à des activités sportives ou artistiques est revenu !

L'ouvrant droit INSERM peut être subventionné pour ces activités annuelles.

La subvention : - s'appliquera sur un prix plafond de 160 € et elle sera calculée selon les taux de la fiche agent 2020 (à faire établir auprès du CAES),
- sera versée dans le courant du second semestre 2020.

Pour obtenir votre subvention, vous devez envoyer :

- avant fin décembre 2019, le formulaire de demande de subvention rempli ET l'original de la facture à :

Sandrine CURTET BENITSKI
U1209 Equipe SK
Institute for Advanced Biosciences (IAB)
Site Santé-Allée des Alpes
38706 La Tronche Cedex
0476549580

- faire établir votre fiche agent 2020 et envoyer la copie écran des onglets « fiche familiale » et « taux de subvention » de votre espace adhérent à :

sandrine.curtet@univ-grenoble-alpes.fr



Pour une même activité vous ne pouvez pas cumuler la subvention CLAS et le règlement par chèques ANCV sport. C'est pourquoi il doit impérativement figurer le mode de paiement sur la demande de subvention.